

**NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS
RELATIVE A LA DEMI-PENSION ET A L'INTERNAT**

Choix du Forfait et des Jours d'accès à la Demi-Pension

**Merci de bien vouloir compléter le document n°1 ci-joint
et le retourner à l'Intendance (Bureau Caisse), au plus tard, pour le 24 septembre 2021 .**

A défaut de réponse de votre part, le forfait 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) sera appliqué.

Rappel : Le forfait choisi sera appliqué rétroactivement au 02/09. Les jours sont fixes et non modulables.

Modes de Paiement des factures de demi-pension et d'Internat

Outre le règlement en espèces ou par chèque bancaire auprès du service d'Intendance, les parents peuvent opter à tout moment de l'année pour :

– **le paiement par prélèvement automatique**

Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous devez remplir l'imprimé joint (**fiche n°2 : mandat de prélèvement sepa**) et le remettre à l'intendance (caisse) accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), si celui-ci n'a pas été fourni à l'inscription, **avant le 24 septembre 2021.**

Les factures seront prélevées en trois fois par trimestre, suivant le montant indiqué dans l'échéancier qui sera remis à l'élève chaque trimestre (ci-joint l'échéancier du 1er trimestre 2021-2022).

Le service intendance devra être informé de tout changement des coordonnées bancaires et le compte devra être approvisionné.

La famille pourra mettre fin à ce mode de paiement à tout moment.

Si vous aviez opté pour ce mode de paiement l'année précédente, il sera reconduit sauf avis contraire du titulaire du compte signalé par écrit.

– **le paiement en ligne (par internet) par carte bleue.**

Voir Note d'information sur le paiement en ligne ci-joint (document n°3)

L'Agent Comptable


A.M. JACQUES
HYERES

